

Il faudrait prévoir une centralisation de la demande (012 m.à.d.).

Pour les autres, l'organisation du service doit être laissée à l'initiative privée; ils insistent cependant sur la nécessité d'une collaboration entre tous les professionnels concernés.

2. Personnel :

Le personnel doit être qualifié en raison de la responsabilité professionnelle qui lui incombe et comprend : médecin, infirmier(e) hospitalier(e) gradué(e), infirmier(e), assistant(e) (d'hygiène) social(e), aide-soignante, aide-familiale, aide-senior, pédicure, kinésithérapeute, ergothérapeute, diététicienne, femme de charge.

Les quatre associations ont des avis différents sur le nombre de consommateurs par nombre de professionnels :

- définir le nombre des intéressés en se basant sur les expériences des autres pays;
- prévoir un minimum de personnel pour l'augmenter au fur et à mesure;
- se baser sur le nombre d'habitants (p.ex.: 1/6000 pour les infirmiers (ères)).

3. Mode de paiement:

Toutes les prestations du maintien à domicile doivent être tarifiées.

Le personnel peut être rémunéré par l'organisateur du service par rémunération fixe ou sur prestation; le service reçoit les remboursements des caisses de maladie et les participations des bénéficiaires (calculés au prorata de la situation de fortune).

4. Bénévoles :

Le bénévolat est indispensable. Il peut garantir la présence de la tierce personne et peut briser l'isolement. Le recours à des bénévoles exige un encadrement professionnel approprié.

5. Aspect économique :

La solution du maintien à domicile est plus économique à long terme et plus humaine.

3. Synthèse des interviews des quatre associations professionnelles: (ANIL, Höllef Doheem, Aide-Familiales, Ass. des Omnipraticiens)

Toutes les associations sont en faveur du maintien à domicile surtout en raison de son caractère plus humain.

Les limites et obstacles du maintien à domicile sont soit d'ordre matériel (couverture déficiente des besoins) soit d'ordre humain (réticence ou incapacité de collaborer).

Les associations dont les membres ont déjà une longue expérience de certains aspects du maintien à domicile apportent des réponses très pratiques à ce sujet.

-51-